



ARRETE N° 176 / SR – 2024
INTERDISANT TEMPORAIREMENT LE STATIONNEMENT
A HELL BOURG EN FAVEUR DE L'ENTREPRISE ROB RENOV

Le Maire de la Commune de Salazie,

- **Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions, modifiée ;
- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, articles L 2213-1 à L 2213-4 concernant les pouvoirs de police du maire ;
- **Vu** le Code pénal, notamment ses articles R 610-5 ;
- **Vu** le Code de la voirie routière ;
- **Vu** la demande de monsieur Daniel Gévia, en date du 16 septembre 2024,
- **Considérant** que des travaux doivent être réalisés au 862 Ter RD48 Ilet à Vidot chez M. Daniel Gévia,
- **Considérant** que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement,

ARRETE

- **Article 1** : Le **mercredi 18 septembre 2024**, (ou le jeudi 19 septembre 2024 selon condition météorologique), de **7h à midi**, le stationnement des véhicules sera interdit sur deux places de parkings dans l'Allée Théodore Appolinaire au droit du n°862Ter.
- **Article 2** : Le **mercredi 18 septembre 2024** (ou jeudi 19 septembre 2024), de **7h à midi**, l'entreprise Rob'Renov occupera les emplacements mentionnés dans l'article 1.
- **Article 3** : Les panneaux de signalisation seront apposés par l'entreprise pour permettre l'application de la présente disposition.
- **Article 4** : Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté qui sera publié dans les conditions réglementaires habituelles seront constatés et poursuivis conformément aux lois en vigueur.
- **Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- **Article 6** : Mme le Maire, MM. le chef de Brigade de gendarmerie, le Policier municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



à Salazie, le 16 septembre 2024
Maire,

1 Place Théodore Simonette 97 433 Salazie ; Tel : 02 62 47 60 06 ; Courriel : infos@ville-salazie.fr
www.ville-salazie.fr

